

SÉANCE DU 2 MAI 2018

DÉCISION N° 2018 / 31 / SAGE_VAL_GAR/ 1

PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX DE LA VALLÉE DE LA GARONNE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu le courrier de Monsieur Thierry SUAUD, Président du syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne, en date du 5 avril 2018 demandant la nomination d'un garant dans le cadre d'une démarche de concertation préalable, en application de l'article L.121-17, et selon les modalités de l'article L 121-16-1

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Madame Julie DUMONT est désignée garante de la concertation préalable du projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la vallée de la Garonne.

La Présidente



Chantal JOUANNO